

RAPPORT
DE L'ATELIER SOUS-REGIONAL DE SENSIBILISATION ET DE
FORMATION DES MAGISTRATS SUR LA LUTTE CONTRE LE
VIH/SIDA DANS LE MONDE DU TRAVAIL EN AFRIQUE SUB-
SAHARIENNE

(COTONOU, Bénin, 20 -24 Octobre 2008)

- Projet du BIT “ Prévention et réduction de l’impact du VIH/SIDA dans le monde du travail en Afrique sub-saharienne”, Objectif 3 :- Renforcement des dispositions juridiques et politiques
- Projet du BIT “ Projet d’Appui à la Mise en Œuvre de la Déclaration “ (PAMODEC)

RAPPORT

DE L'ATELIER SOUS-REGIONAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES MAGISTRATS SUR LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA DANS LE MONDE DU TRAVAIL EN AFRIQUE SUB- SAHARIENNE

L'an deux mil huit et du 20 au 24 octobre , s'est tenu à l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) à Cotonou , l'atelier sous –régional de sensibilisation et de formation des magistrats sur la lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail en Afrique subsaharienne.

Trois(3) Départements du Bureau International du Travail et deux(2) projets de coopération du BIT ont collaboré à la tenue de l'atelier. Les départements sont : DIALOGUE, DECLARATION et NORMES..Quant aux deux projet , il s'agit de PAMODEC, et du Programme « Prévention et réduction de l'impact du SIDA » dans le monde du travail dans l'Afrique subsaharienne .

L'atelier a regroupé une quarantaine (40) de participants composés de magistrats, de représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs de trois (03) pays : le Bénin , le Burkina Faso et le Togo.

Les principaux objectifs de la rencontre de Cotonou sont les suivants :

- 1- Offrir un cadre d'échanges sur le rôle des législations du travail et des instances nationales qui les appliquent dans la réduction de l'impact de l'épidémie dans le monde du travail.
- 2- Présenter plus en détail aux juges et magistrats du travail les normes et principes adoptés par l'OIT relatifs au VIH/sida afin qu'ils puissent les intégrer dans leur travail
- 3- Permettre aux magistrats du travail d'être mieux armés pour traiter efficacement des affaires relatives au VIH/SIDA

Il faut souligner qu'en rapport avec ces objectifs, les participants ont aussi fait part de leurs attentes :

- une meilleure connaissance des NIT pertinentes en matière de VIH/SIDA
- savoir comment utiliser les NIT dans les décisions judiciaires nationales

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux (02) allocutions : celle du représentant du BIT et le Discours d'ouverture du représentant du Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

L'allocution du BIT prononcée par M. Moussa OUMAROU, Spécialiste Administration du Travail, au Département Dialogue, à Genève a mis en exergue quelques données se rapportant à l'épidémie du VIH/SIDA et qui soulignent l'impact du VIH/SIDA sur la population active.

A la suite de l'allocution du Représentant du BIT, M Soulé DOGO, Directeur –Adjoint de Cabinet, représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail, a souhaité la bienvenue et un bon séjour aux délégations étrangères, tout en exprimant sa gratitude au Directeur Général du BIT pour sa sollicitude constante vis-à-vis des pays africains en vue de les appuyer dans leur lutte pour freiner les effets dévastateurs du SIDA sur le continent.

Poursuivant son allocution le Représentant du Ministre de la Fonction Publique et du Travail a noté que le problème du VIH/SIDA exige une action synergique de sensibilisation, d'information et de formation, avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier.

Après une petite pause, les participants ont procédé à la mise en place du présidium de l'atelier dont la composition est la suivante :

. Présidente : Madame Suzanne SOUKOUDE – FIAWONOU Batankimyem – Magistrat- (TOGO)

Vice -Président : OUANDAOGO Jacques- Représentant /Employeur- (BURKINA FASO)

. 1° Rapporteur : Epiphane YEYE- Magistrat- (BENIN)

- Rapporteur : M. Léonard OUINSOU, médecin, - Représentant /Travailleur (BENIN)

Les sessions de l'atelier ont été ponctuées par :

- huit(08) communications
- un (01) film intitulé « CRÉER LE CHANGEMENT » ;
- Trois(03) séances de travaux de groupes.

Communication 1 – Présentation de l'OIT : Aperçu de son système normatif

La première communication présentée par Madame Cécile BALIMA, Spécialiste /Normes au BSR-Dakar a porté sur la présentation générale de l'OIT et de son système normatif.

Elle a structuré sa présentation autour des quatre principaux axes suivants :

- Racines et histoire de l'OIT
- Mandat de l'OIT
- Tripartisme et OIT
- Normes Internationales du Travail

Concernant l'histoire de l'OIT , Madame Cécile BALIMA a précisé que c'est des considérations humanitaires, politiques et économiques qui ont motivé la création de l'Organisation en 1919.

Quant au mandat de l'OIT , il se résume par les thèmes ci-après : Paix- Justice sociale- Compétition équitable.

Le tripartisme dans l'OIT est la base de l'universalité et de la fiabilité des normes internationales du travail et accorde une confiance aux organes de contrôle telles que la Commission d'experts sur l'application des conventions et des recommandations (CE), la Commission de la Conférence sur l'Application des Normes, le Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration et les autres organes ad hoc (comités et commissions établis en vertu des Articles 24 et 26 de la Constitution de l'OIT).

Pour ce qui est des normes internationales du travail , Madame BALIMA a mis l'accent sur les points suivants : l'élaboration , l'adoption et le contrôle de leur application.

L'oit adopte un certain nombre d'instruments comme les Résolutions, les Déclarations, les Conclusions, les Conventions / Protocoles, les Recommandations, les Codes de directives pratiques, le Mémoire, etc.

Les normes proprement dites adoptées par l'OIT prennent la forme de convention et de recommandations. A ce jour, l'Organisation a adopté 188 Conventions et 199 Recommandations. Mais seules 81 conventions sont à jour dont huit(8) conventions dites fondamentales et quatre(4) conventions dites prioritaires.

Les conventions sont des traités internationaux ouverts à la ratification. La ratification est un acte souverain. Elle implique une double obligation de la part de l'Etat Membre:

- l'engagement à appliquer les dispositions du traité
- l'acceptation du contrôle international de l'application de la norme ratifiée.

Les recommandations sont des instruments non contraignants. Elles ne sont pas ouvertes à la ratification. Les recommandations établissent des principes directeurs ou directives pratiques plus précises sur la façon dont une convention pourrait être appliquée dans la pratique.

Les recommandations complètent une convention. Mais elles peuvent aussi être autonomes.

La communication a été suivie de débats intéressants qui ont permis aux participants de poser des questions d'éclaircissements et de faire des contributions.

Les principales préoccupations qui ont été exprimées dans les discussions ont porté essentiellement sur les questions suivantes :

- 1. l'objectif visé par le tripartisme au regard du poids de la partie gouvernementale ;
- 2. les critères de désignation des représentants des travailleurs dans le cadre de la représentation tripartite.
- 3. l'intérêt et la portée de la soumission
- 4. les notions de discrimination directe et de discrimination indirecte ;

A ces différentes préoccupations la communicatrice et les autres membres de la délégation du BIT ont apporté des éléments de réponses .

Communication 2 – VIH/SIDA en Afrique : Les dernières données et élimination des mythes

Cette communication a été présentée par le Dr Moucharaf IDOHOU

Le contenu de la communication a porté sur trois volets :

- la présentation de la situation actuelle dans le monde sur la base du Rapport 2007 de l'ONU SIDA ;

- la présentation de la situation actuelle en Afrique subsaharienne (source: Rapport ONUSIDA 2007);

- la présentation de la situation actuelle au Bénin , au Burkina et au Togo;

● **La présentation de la situation actuelle dans le monde (source: Rapport ONUSIDA 2007)**

Un aperçu mondial des infections à VIH en 2007 donne, en moyenne 33 millions de personnes vivant avec le VIH.

Les chiffres clés permettent de faire les constats suivants :

- Stabilisation du pourcentage de PVVIH depuis 2000, mais augmentation de la population mondiale
- Féminisation du VIH/SIDA
 - On compte en moyenne 13 femmes infectées pour 10 hommes infectés (soit 57%).
 - La différence est encore plus marquée chez les jeunes de 15 à 24 ans.

● **La présentation de la situation en Afrique subsaharienne (source: Rapport ONUSIDA 2007)**

Les principaux constats qui résultent de l'observation de la situation du VIH/SIDA en Afrique subsaharienne sont :

- L'Afrique subsaharienne est la zone toujours la plus affectée au monde
- Un gradient globalement croissant du nord vers le sud
- L'Afrique australe est la région du monde qui supporte le plus lourd fardeau du VIH/Sida

A la lumière des chiffres clés, les principales conclusions qui se dégagent de l'observation de la situation en Afrique subsaharienne se présentent comme suit :

- Les sept pays d'Afrique australe connaissent des taux de prévalence supérieurs à 17%
- La prévalence dans les pays d'Afrique centrale et orientale se situe entre 4% et 13%.
- En Afrique de l'Ouest, la prévalence du VIH est beaucoup plus faible : aucun pays ne connaît une prévalence supérieure à 10% et la plupart d'entre eux se situent entre 1 et 5%.
- Nouvelles infections : 1,7 millions (sur les 2,5 millions du monde) soit 68%
- 90% des enfants vivant avec le VIH dans le monde sont en Afrique
- Décès : 1,6 millions (sur les 2,1 millions du monde) soit 76%

- *Ici plus qu'ailleurs, l'épidémie se féminise: parmi les PVVIH de l'Afrique subsaharienne, 61% sont des femmes*

Cette féminisation est encore plus marquée chez les jeunes.

Le ratio des jeunes femmes vivant avec le VIH aux jeunes hommes vivant avec le VIH:

- 20 femmes pour 10 hommes en Afrique du sud ;
- 45 femmes pour 10 hommes au Kenya et au Mali

● **Les données comparatives des trois pays (source rapport ONUSIDA 2008)**

Les données comparatives des trois pays représentés à l'atelier sont répertoriées dans le tableau ci-après. Elles résultent du Rapport ONUSIDA 2008

PARAMETRES	BENIN	B/FASO	TOGO
Population	7 513 946 (2006)	17 787 000 (2007)	5 556 812 (2004)
Prévalence	1,2%	1,6%	3,6%
Nbr de PVVIH	64 000 (2007)	130 000 (2007)	130 000 (2007)
% de femmes	58%	47%	53%
Nvilles infections	6 164 (2006)	?	?
Décès dus au sida	3 300 (2007)	9 200 (2007)	9 100 (2007)

Des riches débats qui ont suivi la communication ont permis de lever un certain nombre de mythes et préoccupations concernant le VIH/SIDA, tels que :

- la conception dans un couple ou l'un des partenaires est séropositif.
- este il possible qu'un séropositif devienne séronégatif ?
- la notion de couples discordants
- les mythes liés aux modes de transmission du VIH/SIDA

Communication 3 – Instruments pertinents sur le VIH/SIDA dans le monde du travail

La communication relative aux instruments pertinents sur le VIH/SIDA dans le monde du travail a été présentée par Madame Balima.

Madame Balima a fait remarqué qu'il n'y a pas pour le moment de normes internationales spécifiques sur le VIH/SIDA. Mais il existe des conventions qui abordent les questions y relatives. La convention de l'OIT la plus importante c'est la Convention n°111 sur la discrimination (emploi et profession), 1958

D'autres normes complètent la Convention N°111 pour une meilleure protection des travailleurs en matière de VIH/SIDA

Normes	Utiles pour
C.111	Non discrimination
C.158	Licenciement, congé maladie
C.159	Analogie avec handicap , aménagement raisonnable
CC.98/154	Négociation des termes et conditions d'emploi
CC.155/161	Sécurité et hygiène du travail
C. 102 /121	Sécurité sociale, Congés et traitements
C.149	Personnel de santé
C.175	Travail à temps partiel

Madame Balima a conclu sa communication en insistant sur le rôle important joué par les magistrats : *“ Face au VIH et au SIDA, les représentants de la Justice en tout lieu doivent faire preuve de leadership”* (Hon. Justice Michael Kirby) ? Président de la Cour Suprême de l'Australie.

Communication 4 : Recueil de Directives Pratiques du BIT à l'attention des Juges et Magistrats du Travail

La communication relative au Recueil de Directives Pratiques du BIT a été présentée par M. Moussa OUMAROU, Spécialiste Administration du Travail au Département Dialogue : Genève

Le communicateur a mis un accent particulier sur deux(02) points contenus dans le recueil , à savoir les dix principes fondamentaux et les points essentiels pour les tribunaux

Ces dix (10) Principes Fondamentaux sont :

- Reconnaissance du VIH/SIDA comme problème sur le lieu de travail
- Non discrimination
- Égalité des genres
- Environnement de travail sain
- Dialogue social
- Pas de dépistage en vue de l'exclusion de l'emploi et du travail
- Confidentialité
- Maintien de la relation d'emploi
- Prévention
- Prise en charge et soutien

Sur les points essentiels pour les tribunaux, la communication a amené les participants à les élucider avec une approche participative.

Parmi ces points on peut retenir :

- *Les employeurs devraient-ils avoir le droit de faire passer le test de dépistage du SIDA à leurs employés?*
- *Les compagnies d'assurance ont-elles le droit de faire passer le test HIV à leurs clients?*
- *Les employeurs devraient-ils être obligés de traiter les informations liées au statut VIH d'un employé comme confidentielles ?*
- *Les employeurs peuvent-ils licencier un employé atteint du virus HIV?*
- *Qu'attend-t-on des employeurs lorsqu'ils connaissent le statut VIH à leurs employés ?*
- *Qu'attend-t-on des employeurs vis-à-vis du traitement?*

Communication5 : Le Rapport global de 2007 en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail « L'égalité au travail : relever les défis »

Cette communication a été présentée par Madame Lisa WONG, de DECLARATION / Genève.

Le Rapport Global 2007, a fait cas de certaines formes de discrimination liées au sexe, à la race, à la religion, à l'âge, au handicap, à l'orientation sexuelle, les travailleurs syndiqués, la prédisposition, le mode de vie.

Elles concernent aussi plusieurs aspects de la situation professionnelle dont : l'embauche, les conditions de travail et modalités d'emploi, la rémunération, la formation ,la promotion et opportunités de carrière , la retraite et licenciement.

Concernant l'impact du VIH dans le monde du travail, la communicatrice a relevé que celle-ci :

- enfreint un principe fondamental et restreint la liberté et le bien-être des individus
- affecte la productivité et la compétitivité des entreprises
- perpétue ou exacerbe la pauvreté
- est une des causes du travail des enfants et du travail forcé
- compromet la croissance économique
- affecte la cohésion sociale et la stabilité politique

Le Rapport rend compte également de l'engagement des partenaires sociaux , de l'engagement de l'OIT et des perspectives , à travers le Plan d'action de l'oit pour l'élimination de la discrimination au travail 2007-2011.

Parmi les préoccupations qui ont fait l'objet de discussions , il convient de noter le problème concernant la protection des travailleurs immigrés dans des conditions irrégulières., ainsi que celui de l'orientation sexuelle .

Concernant le problème de l'orientation sexuelle c'est le principe de la non discrimination qui doit être respecté.

Communication 6 : La dimension genre du VIH/SIDA et le monde du travail

La dimension genre du VIH/SIDA et le monde du travail a été présentée par Mme Fanta YARO/SANOGO et Me Rêne ALAPINI-GANSOU.

Elles ont structuré leur communication en deux parties :

I. L'impact du VIH/SIDA en milieu du travail et la question du genre

II. Les solutions à la dimension genre dans la lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail

Dans la première partie les communicatrices ont mis l'accent sur le phénomène de la stigmatisation que sont:

* Premièrement, l'identification et la définition de la maladie,

* Deuxièmement l'attribution de la responsabilité de son apparition à une personne, un groupe ou un fait particulier,

* Troisièmement, la décision de devoir considérer les victimes de la maladie comme innocentes ou coupables,

* Quatrièmement, le fait de confier à un autre segment de la société le soin de définir un traitement ou une solution et c'est de cela qu'il s'agit en ce qui concerne la position de la femme face au VIH/SIDA en général et en milieu de travail en particulier.

En Afrique, la femme est généralement pauvre. Sa pauvreté combinée à la séropositivité, suffisent à annihiler son droit à la dignité humaine dans un monde patriarcal où les droits de la femme sont bafoués.

Les communicatrices ont indiqué que les conséquences de la stigmatisation sont multiples et multiformes. Elles sont à la fois sociales, économiques et psychologiques. Elles touchent la femme personnellement, sa famille et sa communauté.

La vulnérabilité de la femme et de la jeune fille a des effets dévastateurs sur sa santé et sur sa vie ; mais également sur celles de sa famille, de sa communauté et sur la société dans son ensemble

Pour Mesdames YARO et ALPINI, les solutions pour une meilleure intégration du genre dans la lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail, sont diverse et multiformes. Cependant elles ont mis l'accent sur celles relatives aux instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux et leurs mesures de sauvegarde. A cet égard, une mention particulière est faite aux normes pertinentes de l'OIT en matière de VIH/SIDA.

Au titre des défis, les plus importants sont :

- *La conception des stratégies de mise en œuvre n'a pas suffisamment pris en compte les besoins des femmes et les rend souvent encore plus vulnérables à cause de la prise en charge socio-économique des femmes dépistées séropositives..*
- *Pour en venir au contentieux sur la problématique du genre dans la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail, il a été dit que l'absence de culture juridique reste une cause principale de la non saisine des cours et tribunaux sans compter avec le fait que le VIH/SIDA est encore considéré comme une maladie de la honte.*

Au titre des perspectives, les principaux axes dégagés sont :

- *Il faut accroître la sensibilisation de tous les acteurs, notamment les hommes ce ci part d'abord du fait que la complémentarité est nécessaire en matière de promotion et de protection des droits humains. Aussi, il ne s'agit pas seulement de permettre aux femmes de maîtriser leur destin sur les plans personnels, social, économique et politique, mais de travailler avec les hommes afin de comprendre pourquoi ils résistent à utiliser le préservatif.*
- *Responsabiliser les femmes elles-mêmes pour qu'elles s'engagent utilement dans la lutte pour comprendre le bien fondé ;*
- *Scolariser les filles et les encourager à poursuivre des études et à se faire une place honorable dans la société.*

Les échanges qui ont suivi la communication ont permis aux participants de faire d'importantes contributions, notamment en ce qui concerne les initiatives et nationales.

Ils ont soulignés la nécessité de centrer les réflexions sur la dimension genre dans tous aspects.

Communication 7 V: Stratégies nationales en matière de lutte contre le VIH/SIDA

La communication relative aux stratégies nationales en matière de lutte contre le VIH/SIDA a été présentée par le Dr Raouf PEREIRA.

Cette communication a permis aux participants de comprendre les stratégies béninoises de lutte contre le VIH/SIDA à travers les deux documents cadres nationaux, à savoir :

- Le Cadre Stratégique National de Lutte contre le VIH/SIDA/IST 2007-2011
- Le Document CADRE DE STRATEGIE de lutte contre les IST/VIH/SIDA en milieu de travail en République du Bénin

Communications 8 : Procédures spéciales pour les plaintes en relation avec le VIH/SIDA

Cette communication a été présentée par le magistrat William KODJOH- KPAKPASSOU. Le thème a permis d'examiner les questions suivantes :

1. confidentialité de la preuve
2. question des auditions, notamment la non divulgation des noms, etc,
3. poids à donner aux témoignages experts, en particulier par le corps médical
4. règles applicables aux auditions des témoins et parties
5. charge de la preuve.

Pour répondre à ces préoccupations, M. Kodjoh a structuré sa communication comme suit :

- Les droits reconnus aux PVVIH
- Le régime procédural des actions en matière de discrimination

Il a étayé son exposé par quelques décisions issues de plaintes liées au VIH/SIDA

Dans la première partie le communicateur a fait ressortir le lien entre PVVIH et les droits humains d'une part et avec les droits spécifiques d'autre part

Toujours dans sa communication, il a indiqué que dans le cas du VIH/SIDA, la discrimination et la stigmatisation sont les principales violations des droits humains dont souffrent les PVVIH dans l'entreprise.

M. Kodjoh a examiné dans la seconde partie les garanties procédurales et la question de la preuve.

Il constate que l'examen des législations des pays représentés au séminaire révèle que ce sont les tribunaux ordinaires statuant en matière sociale qui sont compétents en cas d'allégation de discrimination en matière d'emploi et de profession. Par ailleurs, en cas de recours des victimes, la question de la preuve reste une difficulté.

Le communicateur retient que en matière de droits de l'homme, il est maintenant accepté que, dans les cas où les indices sont plutôt favorables au plaignant, c'est-à-dire si le défendeur n'est pas capable d'opposer une réponse satisfaisante à une plainte, alors on peut raisonnablement en déduire qu'il y a eu discrimination. En cas de doute, il profite au demandeur.

Il a noté enfin que le Bénin et le Togo n'ont pas encore de décisions judiciaires en matière de VIH/SIDA, contrairement au Burkina-Faso.

FILM « Créer le Changement »

Hormis les communications, les participants ont pu suivre le film intitulé « Créer le changement » présenté par la Dr Moucharaf IDOHOU qui a rappelé le contexte de réalisation du film et son objectif qui était de faire le point du Programme SHARE, ainsi que des acquis de ce programme.

Le Dr Moucharaf a indiqué que , le film a pu prendre en compte les diversités que renferme le programme : la diversité géographique, linguistique, culturelle, la diversité du point de vue de la génération de pays, du point de vue des différents acteurs (Etats, employeurs, travailleurs, Projets,)

Il a aussi souligné rappelé que la sensibilisation, l'information ne suffisent pas toujours pour assurer le changement de comportement. Il fallait faire un pas de plus : C'est la méthode

Communication pour un Changement de Comportement (CCC). Dans cette démarche, il est important que la cible soit au coeur de l'action. L'outil de cette méthode, s'appelle, la trousse CCC

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

A L'ENDROIT DEL'OIT

1. Organiser des sessions de formation et de sensibilisation au profit du corps médical ,civil et militaire, des avocats , des Inspecteurs du Travail au niveau sous régional et /ou National
2. Veiller à ce que les supports de communication soient disponibles et distribuées aux participants immédiatement après les communications, et que les documents des normes et instruments soient envoyés aux participants avant le début des formations ;

A L'ENDROIT DES MAGISTRATS DES TROIS PAYS

1. La communication ou transmission au BIT de toutes les décisions, pertinentes qui sont ou seront prononcées en matière de VIH/SIDA dans le monde du travail , pour compilation ;
2. Organiser des séances de restitution de la formation reçue à l'attention des autres magistrats de leurs pays respectifs

A L'ENDROIT DES REPRESENTANTS DS EEMPLOYEURS ET DES TRAVAILLEURS

1. Engager des négociations pour l'intégration dans le programme// pays de lutte contre le VIH/SIDA de la dimension genre ;

Faire un plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre d'un texte législatif et/ou réglementaire spécifique au monde du trava